

### ***Annexe 3 : Les financements pour la gestion des équipements***

L'état apporte, depuis la loi du 5 juillet 2000, une aide à la gestion (ALT) des aires d'accueil.

Cette aide se monte à 132,45€ par place de caravane conventionnée et par mois.

Décret n° 372-2001 du 24 juillet 2001